

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARNAC SUR DOURDOU
Séance du 15 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze Novembre à 17 heures , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Guy SALES, Maire.

Etaient présents : Mme MATHIEU Marie-Claude, PRESLES Nathalie, Mrs GARENC Christophe, ROQUES Didier, SALES Christian, SALES Guy.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme PRESLES Nathalie

Objet : ADHESION CENTRALE D'ACHAT DU SIEDA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20250524 portant création de la centrale d'achat du SIEDA,

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer à la CENTRALE D'ACHAT du SIEDA Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron.

Compte tenu des besoins de la collectivité,

Compte tenu de l'opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SIEDA,

Compte tenu du fait que l'utilisation de la Centrale d'Achat permet de s'exonérer des formalités de publicité et de mise en concurrence,

Compte tenu, enfin, de la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

L'adhésion à ce dispositif représente donc un réel intérêt pour la Commune et un nouveau levier d'action dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ADHERE à la Centrale d'Achat du SIEDA.

APPROUVE la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SIEDA

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette adhésion notamment la signature de la convention.

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy SALES

Accusé de réception en préfecture
012-211200092-20251115-20251115_20-DE
Reçu le 24/11/2025

